



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
13 octobre 1999

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 8 octobre 1999, à 10 heures

Président: M. Olhaye (Djibouti)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Débat général (*suite*)

1. **M. Kanu** (Sierra Leone) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle qu'en juin 1995, les pays africains sont convenus de la nécessité de mettre en oeuvre des réformes pour promouvoir le développement, comme préconisé dans le Programme d'action du Caire. Dans ce programme d'action, la communauté internationale était également engagée à aider les pays africains à trouver des solutions durables aux problèmes de la dette extérieure, de la baisse de l'aide publique au développement et de la réduction des investissements étrangers directs. La communauté internationale n'a malheureusement pas répondu à cet appel, ce qui a contribué à marginaliser davantage l'Afrique du point de vue économique. Les théories traditionnelles utilisées comme modèles pour favoriser le développement de l'Afrique n'ont guère porté leurs fruits et la Sierra Leone pense qu'il faut suivre une nouvelle démarche pour permettre à l'Afrique de rattraper son retard.

2. Promouvoir le développement en Afrique, comme dans un grand nombre de pays en développement, revient à entreprendre de profondes réformes économiques et sociales, à repenser les relations et les valeurs traditionnelles qui sont toujours de mise dans la plupart des pays africains et à restructurer le système de protection sociale en place. Le tout permettra à l'Afrique de participer à la mondialisation. La Sierra Leone s'étonne que la communauté internationale soit si favorable à la mondialisation et ignore ses répercussions économiques, sociales et politiques.

3. La démocratie est censée créer les conditions nécessaires à la croissance économique en ce sens que les électeurs ont les moyens de contrôler le gouvernement et de lui dicter les orientations qu'ils souhaitent lui voir prendre. Les mécanismes du marché sont censés être libres, les institutions de la démocratie veillant à assurer la transparence sur les marchés. Les mécanismes de fixation des prix du marché doivent entraîner une réduction des prix qui, à son tour, permet l'augmentation de la consommation et de la production. Dans un tel système, la population peut épargner et l'épargne permet aux institutions financières de fournir des capitaux aux entreprises locales, autre moyen de stimuler la croissance et la création d'emplois.

4. Pour favoriser l'instauration de régimes démocratiques, la communauté internationale et les institutions financières internationales doivent renoncer à leurs politiques qui ne font que saper les efforts des jeunes démocraties. Ces politiques ne font qu'accroître l'instabilité dans beaucoup de pays en

développement au lieu de favoriser la croissance économique et le développement durable. Il importe de repenser ces politiques et de tenir compte des réalités sur le terrain, notamment du fait que la réduction des dépenses publiques signifie avant tout la réduction des dépenses en matière d'éducation, de santé et de population. Pourquoi mettre en garde contre les dangers du sida si le gouvernement ne peut subventionner la distribution de préservatifs? Pourquoi encourager la planification familiale si la population n'a pas les moyens de choisir une méthode contraceptive? Toutes les théories de l'accroissement de la population montrent que plus le taux de mortalité infantile est élevé, plus le taux de natalité est élevé car pour survivre, les familles font en sorte d'avoir un nombre suffisant d'enfants en âge de travailler. Les pays en développement doivent mettre l'accent sur l'éducation, qui inclut l'éducation sexuelle, et la lutte contre l'analphabétisme. Or, on observe en général que les restrictions budgétaires frappent en premier le secteur de l'éducation.

5. En Afrique, les femmes représentent 51 % de la population et jouent généralement un rôle essentiel dans la production vivrière. L'expérience montre qu'un des meilleurs moyens de promouvoir le développement social et économique est d'investir dans ce groupe particulièrement productif de la population. Or, les femmes n'ont pas le même accès que les hommes aux services sociaux, à la santé et à l'éducation. En Afrique subsaharienne, plus de la moitié des femmes de plus de 25 ans sont analphabètes. En outre, des obstacles culturels et structurels empêchent les femmes d'avoir accès à la propriété foncière et aux ressources financières.

6. L'accroissement de la population a également des répercussions sur l'environnement et sur la sécurité alimentaire. Plus la croissance démographique est rapide, plus les gouvernements ont des difficultés à assurer la sécurité alimentaire. L'accroissement de la population entraîne l'exploitation d'un plus grand nombre de terres arables et de ressources naturelles. En outre, face aux problèmes de sécurité alimentaire, les gouvernements sont contraints de consacrer des ressources pourtant précieuses à l'importation de vivres, ressources qu'ils auraient pu allouer à des projets de développement dans le domaine de l'éducation ou de la santé. Les questions de sécurité alimentaire, de dégradation de l'environnement et d'accroissement de la population sont donc des aspects fondamentaux du développement.

7. Les politiques de lutte contre l'inflation et de prévention de l'inflation, auxquelles on accorde actuellement la priorité à l'échelon mondial, constituent une entrave à la croissance des pays africains en développement. La Sierra Leone estime qu'il faudrait plutôt s'employer à définir des politiques de croissance et de création d'emplois.

8. En dépit des nombreuses initiatives et conférences consacrées au développement de l'Afrique par l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, ainsi que des nombreuses déclarations et résolutions portant sur les problèmes du continent africain, la situation ne s'est guère améliorée. Cela étant, la Sierra Leone se félicite de l'initiative d'allègement de la dette extérieure des pays pauvres très endettés prise lors du Sommet du G-8 à Cologne. Le remboursement de la dette est un des principaux obstacles au développement. La Sierra Leone estime que beaucoup reste à faire dans ce domaine et se félicite de la décision annoncée par le Président Clinton de faire tout son possible pour annuler de 100 % les sommes dues par les pays pauvres très endettés aux États-Unis. Toutefois, on notera qu'il ne s'agit que d'une déclaration de bonne intention.

9. Consciente que son intervention donnera matière à controverse, la Sierra Leone souhaite conclure de manière tout aussi polémique : les pays africains ne doivent pas s'exposer aux fluctuations des marchés mondiaux mais mener des politiques visant à favoriser et à protéger les marchés locaux. En d'autres termes, ils doivent retarder leur participation à la mondialisation tant qu'ils n'ont pas les moyens de se livrer, sur un pied d'égalité avec les autres pays, à la compétition mondiale.

10. **M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que la Deuxième Commission doit traiter de questions particulièrement importantes pour la revitalisation de la coopération internationale en faveur du développement, parmi lesquelles la question du financement.

11. La croissance économique mondiale est passée de 3,3 % en 1997 à 2 % en 1998 en raison notamment de l'instabilité des marchés financiers et de la chute continue des prix des produits de base. Ces deux phénomènes ont de graves répercussions sur les perspectives économiques des pays en développement. En dépit des réformes économiques qu'ils ont adoptées, nombre de pays en développement ont enregistré une faible croissance économique et sont de plus en plus vulnérables face à une conjoncture économique extérieure qui leur est défavorable. La situation est encore plus critique pour les pays les moins avancés dont l'économie est fragile et qui subissent de plein fouet les répercussions de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie.

12. La communauté internationale doit donc intervenir de toute urgence et respecter en particulier les engagements souscrits afin d'appuyer les mesures de réformes économiques mises en oeuvre par un grand nombre de pays pour favoriser le développement.

13. La crise de la dette extérieure, qui ne fait que s'aggraver, entrave les efforts des pays en développement. La plupart d'entre eux consacrent un tiers de leurs recettes d'exportation au remboursement de la dette, ce qui les oblige à réduire les services fournis à la population alors même que le nombre de pauvres augmente partout. La République-Unie de Tanzanie se félicite des mesures d'allègement de la dette comme l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés mais estime qu'elles ne sont pas suffisantes. Elle souhaiterait que les conditions de l'aide soient plus souples et que les critères d'admission soient plus objectifs pour qu'un plus grand nombre de pays parmi les moins avancés puissent bénéficier d'une aide.

14. Le commerce ne représentant qu'une petite partie de l'activité économique des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, ces pays sont moins bien placés que d'autres pour tirer parti de la mondialisation et de la libéralisation. Des transferts de ressources financières et de technologies sont nécessaires pour aider les pays à renforcer leur capacité et à améliorer leur commerce. La République-Unie de Tanzanie espère que la Conférence ministérielle de l'OMC, à Seattle, et la dixième session de la CNUCED, à Bangkok, permettront de parvenir à un système commercial international plus équitable et mieux équilibré et de renforcer la coopération mondiale.

15. L'industrialisation est un facteur de croissance économique et de développement durable. Dans les pays en développement, elle peut contribuer à éliminer la pauvreté, à faire participer les femmes au développement et à créer des emplois. Toutefois, dans un grand nombre de ces pays, l'industrialisation est entravée par le manque de technologies et de capitaux et par la fragilité des infrastructures. La communauté internationale doit prêter son assistance en ce qui concerne le transfert de technologies, l'octroi de ressources financières et le renforcement des capacités pour que les pays en développement augmentent leur productivité et leur compétitivité au niveau mondial.

16. On ne progressera pas dans la mise en oeuvre d'Action 21 si l'on ne parvient pas à régler les problèmes de ressources financières et de transfert d'écotechnologies. Or, le règlement de ces problèmes dépend en partie de la volonté politique des partenaires de développement de respecter leurs engagements.

17. L'Afrique connaît toujours de graves difficultés économiques en raison de son endettement, de la chute des cours des produits de base, de son accès limité aux marchés, du manque d'investissements étrangers, de la baisse de l'aide publique au développement et, dans certains pays, de la guerre civile. Ces problèmes compromettent les perspectives de relèvement et de développement de la région. Une action

concertée de la communauté internationale s'impose donc pour appuyer les efforts des pays africains en faveur de la croissance économique et du développement durable.

18. La République-Unie de Tanzanie est très attachée à la coopération économique et technique entre pays en développement en tant qu'instrument permettant de promouvoir la croissance économique, de renforcer les capacités technologiques et d'accélérer le développement. Toutefois, la communauté internationale doit continuer de prêter un appui technique et financier pour compléter les efforts des pays africains.

19. **M. Al-Hadid** (Jordanie) dit que la session en cours revêt une importance particulière, d'une part parce qu'il s'agit de la dernière session du siècle et, d'autre part, parce qu'elle précède une série de conférences internationales importantes, notamment la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se tiendra en novembre à Seattle, la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED X), qui aura lieu en février 2000 à Bangkok, et le premier sommet des pays du Sud, qui se tiendra en avril 2000, sur le thème de la mondialisation, des sciences et des techniques et de la coopération entre le Nord et le Sud, questions qui occupent précisément la Commission. Le fossé entre les pays avancés et en développement ne cesse de se creuser et le poids de la dette demeure le principal obstacle au développement durable. La situation de nombreux pays en développement ne cesse de se détériorer du fait de la baisse continue des cours des matières premières, des difficultés d'accès aux marchés, du recul des investissements étrangers et de la réduction de l'aide publique au développement qui est loin d'atteindre l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut des pays développés. La mondialisation est un phénomène structurel qui comporte aussi bien des avantages que des inconvénients et ne fait aucune distinction entre les forts et les faibles, d'où la nécessité de mettre en place un cadre institutionnel pour la coopération entre le Nord et le Sud et de renforcer le rôle des différents organismes, programmes et fonds des Nations Unies.

20. La Jordanie a gravement souffert des conséquences économiques de la guerre du Golfe. Bien qu'elle ait appliqué avec un certain succès les programmes d'ajustement structurel en collaboration avec le Fonds monétaire international, elle a subi le contrecoup de la crise financière qui a frappé les pays du sud-est asiatique. En dépit de la baisse de son taux d'endettement par rapport au produit intérieur brut, le poids de la dette continue de retarder son développement. Le paiement du service de la dette, qui atteint près de 800 millions de dollars par an, dissuade les investisseurs étrangers d'y investir malgré toutes les facilités juridiques et fiscales

qui leur sont accordées. Convaincue qu'elle doit libéraliser son économie, la Jordanie a été l'un des premiers signataires de l'accord de libre-échange entre les pays arabes, qui entrera en vigueur en 2007, et a signé, en novembre 1998, un accord d'association avec l'Union européenne et entamé des négociations pour entrer à l'Organisation mondiale du commerce.

21. La poursuite de la politique d'implantation de colonies israéliennes illégales constitue à la fois une violation flagrante des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et un sérieux obstacle à la paix. L'exploitation par Israël des ressources naturelles, notamment l'eau, dans les territoires palestiniens et dans le Golan syrien occupé compromet le développement de l'économie palestinienne, avec tout ce que cela comporte comme conséquences sur le niveau de vie du peuple palestinien et des habitants arabes du Golan syrien occupé. La délégation jordanienne réaffirme qu'il faut exiger d'Israël qu'il mette un terme à sa politique de confiscation des terres et d'implantation ou d'extension des colonies et de se conformer aux résolutions des instances internationales.

22. **M. Shobokshi** (Arabie saoudite) dit que si la mondialisation ouvre des perspectives prometteuses, de nombreux pays en développement craignent d'être marginalisés davantage et s'inquiètent des conséquences économiques et sociales des réformes. Les relations internationales actuelles sont fondées sur des critères sélectifs qui menacent les rares acquis d'un monde en développement qui se débat dans les problèmes de démographie, de pauvreté et d'endettement. Il s'agit donc, plus que jamais, d'œuvrer à l'avènement d'un monde équilibré fondé sur le respect des intérêts mutuels. S'il appartient aux pays en développement de redoubler d'efforts pour lever les obstacles qui s'opposent à leur pleine participation aux échanges mondiaux en adaptant leurs produits aux critères requis par les pays développés, il appartient aussi à ces derniers de participer à cet effort en assouplissant les critères d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, en permettant aux pays en développement de bénéficier des clauses préférentielles, en s'abstenant de recourir à des mesures protectionnistes et en respectant les engagements pris dans le cadre des négociations multilatérales d'Uruguay et de l'OMC. À cet égard, l'Arabie saoudite a participé, dans la limite de ses possibilités, à l'aide au développement tant au niveau bilatéral que multilatéral.

23. Le Gouvernement saoudien accorde une importance particulière à la lutte contre la désertification et la sécheresse et a constamment appelé à la solidarité avec les pays touchés par ces phénomènes, notamment en Afrique. À cet égard, il a élaboré un programme spécial de lutte contre la sécheresse dans les pays du Sahel dont les deux premières phases (1980-1990) ont nécessité un investissement de 130 millions de

dollars, tandis que la troisième phase, qui a été entamée en 1997, sera dotée d'un crédit de 50 millions de dollars. En outre, dans le cadre de l'aide aux pays touchés par les catastrophes naturelles, le Gouvernement saoudien a déboursé plus de 3 692 000 dollars entre 1975 et 1997, en plus de l'aide annuelle fournie au Programme alimentaire mondial et de l'aide accordée à plusieurs organisations internationales et arabes chargées des secteurs de l'eau et de l'agriculture, notamment le Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO et l'Organisation arabe de développement agricole. Le Fonds saoudien de développement a accordé des crédits à des conditions préférentielles aux pays en développement, notamment pour les secteurs de l'agriculture et de la mise en valeur des terres (1 192 millions de dollars) destinés à financer 68 projets. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, 351 millions de dollars ont été alloués à 20 projets. Enfin, un crédit de 1 131 millions de dollars a été accordé pour financer 37 projets dans le secteur de l'énergie.

24. Le fossé entre les pays développés et les pays en développement ne cesse de se creuser au fil des années, surtout après l'échec des négociations économiques dans le cadre du dialogue Nord-Sud. La situation ira en s'aggravant si les grands ensembles économiques regroupant les pays industrialisés continuent d'appliquer des politiques sélectives.

25. **M. Aboul Gheit** (Égypte) dit que les crises financières successives des deux dernières années et le spectre d'une déstabilisation mondiale ont rapproché les points de vue des pays développés et des pays en développement et auraient dû faciliter l'adoption d'une démarche commune à l'avenir. Or, à présent que la situation est devenue normale, on a tout simplement oublié de tirer les leçons de la crise.

26. D'aucuns prétendent que l'une des causes principales de la crise est due à certaines politiques économiques appliquées par de nombreux pays en développement, mais il n'en demeure pas moins que l'ampleur de la crise indique qu'il existe des défaillances structurelles dans les relations économiques internationales, notamment en ce qui concerne la participation effective des pays en développement aux décisions internationales. Il est donc illogique de mettre l'accent uniquement sur la nécessité des réformes et de la bonne gouvernance dans les pays en développement tout en ignorant les lacunes du système économique mondial dont plusieurs sont répertoriées dans le rapport du PNUD sur le développement humain (1999), qui les attribue à la mondialisation. À cet égard, la délégation égyptienne se félicite que l'Organisation des Nations Unies ait décidé d'examiner les conséquences économiques et sociales de ce phénomène pour dégager les recommandations qui s'imposent et elle considère que l'Organisation a un rôle décisif à jouer pour combler ces

lacunes et aider les pays en développement à appliquer les réformes nécessaires qui leur permettront de s'intégrer au système économique mondial. En 2001, le «débat de haut niveau» devrait constituer une occasion exceptionnelle pour examiner les problèmes que pose le financement du développement et recenser les obstacles qui empêchent les pays en développement de consacrer les ressources financières nécessaires à leur développement, qu'il s'agisse des lacunes structurelles du système économique international ou des entraves internes liées à la faiblesse des capacités institutionnelles. À cet égard, les résultats des conférences organisées par l'ONU au cours des années 90 peuvent s'avérer très utiles.

27. À la veille de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui doit se tenir au mois de novembre à Seattle, la délégation égyptienne considère qu'il est illogique de vouloir libéraliser davantage le commerce international, ce qui ne profiterait qu'à une poignée de pays tout en lésant un nombre croissant de pays en développement. Depuis le début de l'application des résultats des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, les exportations des pays en développement se heurtent à des barrières non tarifaires de plus en plus nombreuses, notamment pour ce qui concerne les produits compétitifs comme les textiles, la confection et les produits agricoles. En outre, de nombreux pays développés n'ont pas respecté les engagements pris dans le cadre des négociations d'Uruguay, d'où la nécessité d'appliquer intégralement tous les accords conclus antérieurement avant d'entamer de nouvelles négociations. À cet égard, l'ONU a un rôle décisif à jouer dans le commerce international par le biais de l'organe essentiel qu'est la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement.

28. La délégation égyptienne accorde une importance particulière aux activités opérationnelles des Nations Unies en raison de leur importance pour le développement, notamment pour les pays les moins avancés, mais ces activités ne doivent pas sortir du cadre qui leur a été fixé par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il importe également que l'Organisation des Nations Unies accorde toute l'importance voulue à la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés, dont la plupart se trouvent en Afrique. Les problèmes économiques, notamment ceux liés à la dette extérieure, à la réduction de l'aide publique au développement et à la chute des prix des matières premières, doivent être pris en charge de manière plus efficace.

29. La délégation égyptienne est profondément préoccupée, à l'instar de tous les pays d'Afrique, par la détérioration de la situation financière du Fonds de la Convention des Nations

Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et espère que la Deuxième Commission réussira à revitaliser ce mécanisme avant la tenue de la Conférence des parties, en novembre prochain.

30. **M. Mahbubani** (Singapour) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et annonce que son intervention ne portera que sur une seule question : la mondialisation est-elle une bonne chose? Aucun mot n'est plus à la mode que «mondialisation» et aucun n'a autant de sens et de connotations. La plupart du temps, il désigne un phénomène mondial lié au développement des technologies et des télécommunications, qui a de multiples effets non seulement politiques et économiques mais aussi sociaux et psychologiques. Malgré son impact considérable, ce phénomène n'est pas tangible. En tout état de cause, il existe deux camps : ceux qui désapprouvent la mondialisation et ceux qui y sont favorables.

31. Le principal argument utilisé par les détracteurs de la mondialisation est que ce phénomène ne profite qu'aux pays riches industrialisés alors qu'ils marginalisent les pays les plus pauvres. Nombre de pays en développement considèrent notamment que les institutions de Bretton Woods et autres institutions multilatérales créées en théorie pour réglementer le marché mondial et s'assurer que tous les pays sont traités de la même façon servent en fait les intérêts des grands pays industrialisés.

32. Les partisans de la mondialisation reconnaissent qu'elle a des répercussions considérables mais ils estiment qu'elles sont positives. Avant l'avènement de la mondialisation, nombre de pays étaient marginalisés parce qu'ils n'avaient pas accès aux pays industrialisés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui où tous les pays sont interdépendants. D'après eux, les pays riches ne peuvent plus ignorer les pays pauvres parce que ce qui s'y passe a des répercussions directes sur leur situation, comme en témoigne la crise financière en Asie. La mondialisation offre un accès direct aux ressources financières, aux technologies et aux marchés des pays industrialisés. En outre, le développement des technologies modernes de la communication, qui est lié à la mondialisation, permet le transfert d'emplois des pays industrialisés vers les pays en développement.

33. De toute évidence, chacun peut trouver des arguments pour ou contre la mondialisation. À Singapour, on estime que la mondialisation est un phénomène qui n'est ni positif ni négatif, mais une réalité à laquelle il faut s'adapter et avec laquelle il faut composer.

34. **M. Ageyev** (Kazakhstan) dit que la mondialisation exerce désormais une influence déterminante sur le dévelop-

pement socioéconomique des États. Phénomène objectif, elle oblige à repenser les réalités de l'économie mondiale, et dans sa complexité et son universalité, amène à se tourner vers l'Organisation des Nations Unies pour rechercher de nouvelles méthodes de pilotage applicables à l'économie mondiale. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/54/1), le Secrétaire général parle «des enjeux et des chances que présentent à l'heure actuelle les marchés financiers mondialisés, en particulier pour les pays en développement et en transition». Le Kazakhstan est favorable à cet égard à la proposition tendant à convoquer en 2001 au plus tard une réunion internationale de haut niveau consacrée au financement du développement.

35. L'élargissement du dialogue entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods est important pour la stabilisation de l'économie mondiale et la relance du développement. On peut se féliciter à cet égard de la tenue en avril 1999 d'une réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social et de représentants des institutions de Bretton Woods, qui a permis d'évoquer les aspects socioéconomiques de la mondialisation et la mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale.

36. Le Kazakhstan apprécie l'action menée par l'ONU pour aider les pays en transition à s'intégrer à l'économie mondiale. Il faut souligner à cet égard l'adoption à la cinquante-troisième session de la résolution 53/179 de l'Assemblée générale, qui a jeté les bases nécessaires pour que les pays de ce groupe puissent bénéficier d'une assistance technique et d'avis pour accélérer leur passage à l'économie de marché, et surtout pour ouvrir des débouchés mondiaux à leurs biens et services. Les pays en transition connaissant encore bien des difficultés socioéconomiques, il est important pour eux de poursuivre leur coopération avec les Nations Unies selon le schéma indiqué dans cette résolution.

37. Pour un pays sans littoral comme le Kazakhstan, disposant de grandes réserves de ressources naturelles mais éloigné des marchés mondiaux, la question de l'accès aux itinéraires commerciaux, et notamment du transport des hydrocarbures, revêt une importance vitale. Le développement des équipements de transport est l'une des grandes priorités de développement fixées dans la Stratégie de développement jusqu'en 2030 proposées par le Président Nazarbaev. Le Kazakhstan est donc très attaché à la coopération avec les Nations Unies portant sur le développement des réseaux de transport et de transit dans les pays sans littoral d'Asie centrale. La résolution 53/171 de l'Assemblée générale, «Situation en matière de transit dans les États sans littoral d'Asie centrale et les pays en développement de transit qui sont leurs voisins», contribuera à mettre en place un système de transport dans la région visée et par là à faciliter

les exportations de biens et de services des pays d'Asie centrale vers les marchés mondiaux. Il est important aussi que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement élabore un programme visant à rendre plus efficaces les transports en transit dans les pays sans littoral d'Asie centrale et les pays en développement de transit qui sont leurs voisins.

38. Le Kazakhstan, qui poursuit une politique d'approfondissement de la coopération économique régionale, utilise activement à cette fin les possibilités offertes par l'ONU. Il se félicite de la coopération apportée par la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en vue de l'élaboration et de la réalisation du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC), qui aura pour but d'aider les pays d'Asie centrale à renforcer leur coopération, à stimuler le développement économique et l'intégration à la vie économique des pays d'Europe et d'Asie. Les réalités géopolitiques actuelles rendent indispensable la formation d'un espace unique de transports et de télécommunications. Le Kazakhstan est favorable en ce sens à la réouverture de la «Route de la soie» entre les deux continents européen et asiatique, qui activerait puissamment le développement économique de la région d'Asie centrale.

39. Le Kazakhstan attache une grande importance à la coopération économique au sein des organisations régionales. Il préside depuis mai 1998 l'Organisation de coopération économique, qui regroupe 10 pays de la région d'Asie centrale, et ouvre de grandes possibilités de développement et d'élargissement des relations commerciales et économiques. Le Kazakhstan continuera à oeuvrer au sein de cette organisation pour en renforcer les liens avec l'ONU. Il continuera aussi à prêter une grande attention à la coopération économique au sein de la Communauté d'États indépendants et de la Communauté économique d'Asie centrale qui vise la formation d'un espace économique et commercial unique dans les pays membres.

40. La mondialisation a eu sur l'environnement de plusieurs régions du monde des répercussions défavorables dues à l'expansion rapide de l'économie mondiale et à d'autres facteurs anthropiques. Les questions du développement durable, de la protection de l'environnement et de la remise en état des zones victimes de catastrophes écologiques revêtent en cette fin de siècle une acuité particulière, et appellent des solutions urgentes. Le Kazakhstan, où se trouvent des zones écologiquement sinistrées comme le site de l'ancien centre d'essais nucléaires de Semipalatinsk et la mer d'Aral dont la vie même est menacée, souhaite que la communauté internationale intervienne pour apporter une solution aux problèmes écologiques. M. Ageyev exprime à

ce propos une vive reconnaissance aux États Membres de l'ONU qui ont apporté leur soutien aux efforts déployés par le Kazakhstan pour surmonter les difficultés socioéconomiques et écologiques de la région de Semipalatinsk. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions intitulées «Coopération et coordination internationales en vue du rétablissement de la santé de la population, de la régénération de l'environnement et du développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan» n'ont pas peu contribué à susciter l'intérêt pour les problèmes de la région. M. Ageyev remercie en particulier le Gouvernement japonais et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'avoir organisé à Tokyo en septembre 1999 une conférence internationale sur la région de Semipalatinsk qui a eu un grand retentissement au Kazakhstan et à l'étranger. Il faut noter aussi à cet égard l'important concours apporté par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les pays donateurs.

41. **M. Castaneda-Cornejo** (El Salvador) estime, comme diverses délégations, que la mondialisation et l'économie de marché constitueront au XXI^e siècle les forces du développement. La Deuxième Commission examinera les incidences sur le développement des États, des entreprises multinationales, des organisations non gouvernementales et de la société civile, ainsi que des diverses institutions financières internationales et du système des Nations Unies. Les transformations dues à la mondialisation provoquent certains réflexes de crainte, mais ces changements s'accompagnent pour l'ensemble des pays et pour des millions d'êtres humains d'avantages et de possibilités appréciables. Il est important de noter les efforts déployés aux niveaux national et international, y compris par El Salvador, en vue de promouvoir le secteur privé, de maintenir un taux d'inflation faible et la stabilité des prix, de réduire la bureaucratie, d'équilibrer la balance commerciale ou d'arriver à un excédent, d'éliminer ou de réduire les tarifs douaniers sur les importations, d'éliminer les restrictions imposées aux investissements étrangers, de contrôler les monopoles internes, d'accroître les exportations, de privatiser les industries et les services nationaux, d'éliminer les excès de la réglementation sur le marché des capitaux, d'autoriser la conversion des devises nationales, d'ouvrir les industries et le marché obligataire et des valeurs à la participation directe des étrangers et des investisseurs nationaux, d'éliminer les contrôles excessifs et inefficaces de l'économie, d'éliminer la corruption gouvernementale et les subventions, d'ouvrir les systèmes bancaires et les télécommunications aux investisseurs nationaux et étrangers privés,

et de permettre à chacun de choisir son propre type de fonds de retraite.

42. La mondialisation s'accompagne de graves problèmes institutionnels. C'est pourquoi le Gouvernement d'El Salvador poursuit ses efforts en faveur de la démocratie conformément aux valeurs et aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme; il faut également édifier une véritable culture de la paix afin de mieux faire face aux crises de l'économie internationale; résoudre les problèmes résultant des catastrophes naturelles, tel le cyclone Mitch; mettre en place des changements en El Salvador et dans la région centraméricaine pour faire de ces sociétés des sociétés viables, cherchant à améliorer nettement la qualité de vie des citoyens.

43. Le Gouvernement salvadorien estime nécessaire une analyse de la mondialisation et de ses répercussions économiques, sociales, politiques et idéologiques dont il faut débattre. Il faut arriver à de nouveaux consensus sur le développement, la dette extérieure, l'aide publique au développement, le développement humain durable, le rôle de la femme, la prévention et l'assistance en cas de catastrophe naturelle, le transfert de technologies, et la concertation entre les organismes financiers internationaux.

44. **M. Lee See-young** (République de Corée) dit qu'après la crise financière de 1997, la reprise est en cours en 1999 dans la plupart des pays touchés. Il faut néanmoins oser prendre des mesures aux niveaux national et international pour résister aux amples fluctuations des marchés financiers ouverts, tout en essayant d'en tirer parti.

45. L'interdépendance rend la coopération internationale plus nécessaire que jamais. La communauté internationale doit régler les flux de capitaux à court terme grâce à un système d'alerte rapide.

46. L'élimination de la pauvreté et les politiques sociales devraient inspirer la gestion des crises et la réforme économique. En l'absence de mesures sociales en faveur des segments les plus vulnérables de la population, la croissance économique durable n'est qu'une illusion. La crise a montré que les causes et les solutions étaient propres à chaque pays.

47. La mondialisation pose des problèmes intersectoriels complexes. L'ONU a un rôle essentiel à jouer et devrait continuer à examiner les conséquences de la mondialisation sur la crise financière des pays en développement, la persistance de la pauvreté et la marginalisation de l'Afrique et des PMA. Dans un nouveau modèle de développement international, la Commission devrait examiner la notion de développement humain, c'est-à-dire l'élimination de la pauvreté et la croissance économique durable; la refonte des stratégies de développement de l'ONU afin que les pays en développement

contrôlent leur propre développement; le renforcement du rôle de coopération économique de l'ONU. L'ONU a déjà favorisé le dialogue sur la mondialisation. La table ronde organisée par le Conseil économique et social sur la «gouvernance» internationale dans le contexte de la mondialisation devrait servir de point de départ aux débats de la Commission.

48. La République de Corée s'inquiète de la baisse de l'APD (0,22 % du PNB des pays développés). Elle soutient les mesures de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), telles que l'Initiative de Cologne, et envisage de faire une contribution au Fonds fiduciaire PPTE.

49. Le Gouvernement coréen appuie la mise en oeuvre d'Action 21 ainsi qu'un rôle accru de l'ONU en matière de changements climatiques, désertification et déchets dangereux et toxiques. En août dernier, la République de Corée a adhéré à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La République de Corée se félicite des réformes mises en cours au PNUE et, en tant que membre de la Commission du développement durable, elle participera à la promotion du développement durable.

50. La République de Corée, dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, partage son expérience avec les pays en développement, et en dépit de la crise économique, est résolue à accroître son aide en finançant un projet de coopération internationale et en détachant des centaines de coopérants. Afin de faciliter le transfert d'écotechnologies, la République de Corée accueillera le Forum sur la coopération Sud-Sud sur le transfert de la science et de la technique en février prochain à Séoul. En 1994, la République de Corée avait accepté d'accueillir l'Institut international des vaccins dont l'objectif est d'aider les pays en développement à mettre au point des vaccins. Cet institut sera bientôt opérationnel.

51. **M. Belinga-Eboutou** (Cameroun) se félicite des effets positifs de la mondialisation tout en craignant que ce phénomène n'élargisse le fossé entre pays riches et pays pauvres et ne marginalise les pays du Sud. L'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement et la lutte contre les pandémies, notamment le sida, appellent des solutions concrètes.

52. Les causes de la pauvreté sont nombreuses. Le taux de croissance économique pour l'Afrique (3 %) est bien loin des 7 % nécessaires pour réduire la pauvreté de moitié en 2015 sur ce continent; les solutions proposées sont les suivantes : augmentation de l'aide publique au développement et des investissements dans les pays pauvres; meilleur accès au marché mondial de leurs produits; traitement urgent et équitable du problème de la dette.

53. La délégation camerounaise salue la décision des États-Unis d'annuler la dette bilatérale des pays pauvres. L'aide apportée aux pays en développement permettra non seulement d'éviter leur marginalisation mais également de préserver l'équilibre mondial. C'est dans cet esprit que le Cameroun et les autres pays d'Afrique centrale s'étaient engagés à oeuvrer ensemble à la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. À cet effet, ils ont décidé de créer des aires protégées transfrontalières dans le bassin du Congo pour en préserver la diversité biologique, alors que la forêt représente une source considérable de revenus. Pour tenir compte du sacrifice ainsi consenti en faveur de l'équilibre écologique mondial, la communauté internationale devrait, à titre de compensation, créer un fonds de préservation et de gestion durable de la forêt et de la diversité biologique en Afrique centrale. À cette fin, il faudra mobiliser des moyens considérables car les mesures de protection de la faune et de la flore représentent des charges très lourdes pour l'économie fragile de cette région. C'est pourquoi la délégation du Cameroun introduira un projet de résolution à ce sujet. La protection de l'environnement, tout comme le sida, est un combat universel. Cette pandémie menace non seulement l'avenir de millions d'Africains et d'Africaines mais également celui de toute l'humanité.

54. Le XXI^e siècle est porteur de nombreux espoirs : solidarité, prospérité, consolidation de la paix et de la démocratie, protection des droits de l'homme, des droits politiques et sociaux et surtout du droit au développement.

55. **M. Gabay** (Israël) dit que depuis cinquante ans, la communauté internationale met en oeuvre des programmes de développement dont le but est d'améliorer la qualité de vie dans le monde. Grâce à eux, des victoires ont été remportées contre la maladie et la mortalité infantile, l'espérance de vie s'est accrue, la production agricole a augmenté au profit de la sécurité alimentaire et l'alphabétisation a fait d'immenses progrès. Malheureusement, le revers de la médaille c'est qu'un milliard de personnes continuent de vivre dans la misère.

56. Les débats qui s'ouvrent à la Deuxième Commission touchent au bien-être de l'humanité et à l'avenir de la planète. En effet, les hommes sont plus que jamais liés par un destin commun. Des phénomènes tels que la malnutrition ou la pauvreté menacent la prospérité des nations et, partant, la sécurité régionale et mondiale. Le doute s'est installé sur la continuité du progrès. Face à ces difficultés, seul un mode de développement durable permettra d'assurer l'avenir des générations futures. Pour promouvoir un tel modèle, la coopération internationale devrait inscrire au rang des priorités l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire pour tous, l'éradication des maladies, la lutte contre les effets

des changements climatiques et contre la désertification, et la protection de la diversité biologique.

57. Israël, pour sa part, a choisi d'intervenir dans les domaines où il a accumulé le plus d'expérience et de compétences, à savoir l'accroissement de la production alimentaire dans les zones arides et semi-arides, le développement de collectivités agricoles et l'amélioration de la gestion de l'eau par le biais de nouvelles techniques d'irrigation et de recyclage. Son action en faveur du développement, dont l'un des principaux vecteurs est le Centre de coopération internationale (Mashav), repose sur plusieurs principes. Premièrement, les activités de terrain, qui, lorsqu'elles réussissent, ont un impact certain au niveau macroéconomique, doivent s'appuyer sur une analyse fine des besoins des populations concernées et faire l'objet d'une concertation étroite avec les responsables locaux. Deuxièmement, il faut introduire les innovations au cas par cas, selon des méthodes empiriques. Par ailleurs, les projets sont conçus à la base avant d'être intégrés dans des plans de développement nationaux. Enfin, l'expérience et le savoir-faire accumulés sont transmis au reste du monde grâce à la formation de spécialistes de toutes origines géographiques.

58. Israël a choisi de concentrer ses efforts sur l'agriculture et le développement rural car c'est dans les zones rurales que les populations sont généralement les plus défavorisées. L'une de ses principales préoccupations est l'utilisation rationnelle de l'eau, car les changements climatiques se sont déjà traduits par le tarissement des ressources. Outre ses réalisations en matière de gestion des interactions entre sol, végétaux et ressources en eau, Israël fait profiter les autres pays de ses travaux sur les confins désertiques, qui consistent à mettre au point de nouvelles techniques d'irrigation ou de production d'énergie solaire adaptées aux milieux désertiques. Par ailleurs, conscient des problèmes que pose l'exode rural, Israël mène une action dans les domaines de l'intégration entre zones urbaines et rurales et de l'agriculture périurbaine.

59. Enfin, grâce à l'aide financière de l'Agency for International Development des États-Unis, d'institutions norvégiennes et danoises et des organismes des Nations Unies, Israël a pu mettre en oeuvre des programmes de mise en valeur des ressources humaines et de transferts de technologies. La délégation israélienne espère que c'est dans un esprit de coopération et de bonne volonté, et sans se laisser arrêter par des considérations politiques, que la communauté internationale poursuivra ses efforts en faveur du développement durable.

60. **M. Rodríguez Parilla** (Cuba), s'associant à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le paradoxe d'une ère marquée

à la fois par la mondialisation et la toute-puissante technologie et par l'aggravation croissante de la pauvreté impose une refonte totale de l'ordre mondial en vigueur et des principes sur lesquels il repose.

61. En effet, au-delà de la crise asiatique de 1997, dont les conséquences demeurent imprévisibles, mais qui a montré la nécessité d'une gestion rigoureuse et responsable de l'activité financière et économique dans chaque pays, et mis à nu l'impuissance des institutions financières internationales, ce dont le monde souffre aujourd'hui, c'est d'une crise du développement, une remise en cause de l'idéologie néolibérale, qui, au nom de la mondialisation, a fait chèrement payer aux pays en développement leurs illusions de progrès. Ainsi, ironiquement, les pays qui ont le plus pâti de la crise sont ceux qui avaient le plus libéralisé leurs marchés financiers et s'étaient le mieux intégrés dans les processus de la mondialisation. Ce sont pour l'essentiel les pays en développement, car les pays développés sont allés jusqu'à bénéficier de la chute des prix des produits de base et de la réorientation des flux de capitaux vers les économies industrialisées. Il faut donc s'interroger sur le modèle de gestion de l'économie mondiale qui permettra à l'humanité de mieux lutter contre la pauvreté au XXI^e siècle.

62. La solution consiste à mettre en place un nouvel ordre mondial juste et durable, qui exigera la participation des pays en développement aux décisions collectives et la refonte totale du système monétaire et financier international dominé actuellement par la puissance du dollar. Il faudra aussi adopter une conception cohérente du développement, qui mette fin à la séparation artificielle du commerce, de l'investissement et de la finance, réduire l'écart toujours plus grand entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres et abolir les pratiques protectionnistes qui battent ouvertement en brèche les principes du libéralisme.

63. À cette fin, il serait utile, comme le propose le Groupe des 77 et de la Chine, de tenir sous les auspices de l'ONU une conférence sur le financement du développement qui permette de débattre de ces problèmes dans un esprit réellement démocratique. La prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu à Seattle, sera aussi l'occasion pour tous les pays développés de démontrer leur volonté d'assumer leurs obligations en prenant les mesures nécessaires pour éliminer les déséquilibres qui caractérisent le système commercial international, accorder aux pays en développement le traitement spécial et différencié qui s'impose et ouvrir largement leurs marchés aux produits de ces pays. De nombreuses voix se sont fait entendre en faveur d'un recentrage du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales au profit du développement. La CNUCED occupe une place toute indiquée pour aider les pays en développement à se

préparer à ces débats. D'où l'importance pour la Deuxième Commission d'apporter une fructueuse contribution à la fois à la Conférence de Seattle et à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

64. Le progrès technique constitue l'un des moteurs de la mondialisation. Seuls les pays dotés d'un niveau technologique suffisant pourront en exploiter à fond le potentiel. Or, l'ONU n'a pas donné à cette question suffisamment d'écho, et il serait bon d'envisager la relance des activités de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

65. Enfin, il est impératif de donner une nouvelle impulsion à la coopération internationale pour le développement et à l'aide publique au développement car bien qu'ils aient mis l'accent sur le suivi cohérent des conférences mondiales, les pays développés n'ont pas vraiment honoré les engagements contractés dans le domaine des transferts de ressources et de technologies. On notera à ce propos que la crédibilité de l'action de l'ONU se mesurera surtout aux mesures concrètes que le système adoptera pour lutter contre la pauvreté sur le terrain. À la rhétorique doit succéder un véritable partenariat pour le développement par lequel chacun assume ses responsabilités historiques pour résoudre les problèmes urgents auxquels se heurte l'humanité.

66. Conscients du rôle capital qui revient aux pays du Sud et de la nécessité pour la communauté internationale de mieux comprendre leurs aspirations, leurs problèmes et leurs atouts, les États membres du Groupe des 77 et la Chine ont décidé de convoquer en 2000 le premier Sommet des pays du Sud qui devra s'efforcer en priorité de mieux comprendre les enjeux de la mondialisation et de définir des mesures concrètes à prendre dans le domaine de la coopération Sud-Sud et du dialogue Nord-Sud. En sa qualité de pays d'accueil, Cuba encouragera un dialogue ouvert et de fructueux échanges.

67. **M. Acemah** (Ouganda), appuyant la déclaration que le représentant du Guyana a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'à l'orée du troisième millénaire, le bilan de l'économie mondiale est plutôt mitigé. L'objectif visant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 paraît hors d'atteinte. Et bien que des progrès importants aient été accomplis en matière d'allègement de la dette par diverses initiatives, le problème du surendettement reste à résoudre. L'augmentation exponentielle de la croissance et du commerce dans le monde n'a pas profité aux pays en développement dont la situation économique en tant que groupe s'est au contraire détériorée, ce qui appelle un effort de rééquilibrage des perspectives mondiales et de redistribution des richesses.

68. Les multiples problèmes à résoudre exigent un effort de synthèse, un dialogue international qui intègre les diverses composantes de l'investissement, de la finance, de l'accès aux ressources technologies et financières. Il n'existe pas de solution unique et c'est au moyen d'une large panoplie de mesures que les pays en développement seront à même de sortir de leur isolement. Par ailleurs, pour assurer une croissance soutenue et un développement durable, c'est la communauté internationale tout entière qui doit procéder à une refonte structurelle des modes de production et de consommation et faire des concessions dans des domaines sensibles comme l'agriculture et l'accès aux technologies dans le cadre d'un effort élargi et renforcé de coopération internationale pour le développement.

69. La mondialisation et l'interdépendance, les perspectives qu'elles offrent et les risques qu'elles présentent, ont pris le devant de la scène en 1997 avec l'avènement de la crise financière asiatique. Certes, la crise a pu être dépassée, mais il convient d'en tirer tous les enseignements nécessaires pour éviter qu'elle ne se reproduise. La délégation ougandaise tient à ce que la question de la mondialisation et de l'interdépendance reste à l'ordre du jour de la Commission et se félicite de ce que le *Rapport mondial sur le développement humain 1999* soit consacré à ce thème. En effet, pour qu'il n'y ait pas de dérapage, il est impératif que la mondialisation ne dégénère pas en fuite en avant de l'économie mondiale laissée au seul contrôle du secteur privé au mépris des réalités humaines, que les principaux intervenants veillent à ce que la recherche du profit ne compromette pas les objectifs de l'intérêt général et du bien public qui sont prioritaires dans les pays en développement; que tous les pays participent effectivement à la prise de décisions économiques et financières; que la coopération internationale au service du développement soit renforcée, en particulier dans les domaines qui aideront le plus les pays en développement à bénéficier des avantages de la mondialisation, comme le commerce, l'investissement et le renforcement des capacités physiques et institutionnelles; que l'objectif de 0,7% du PNB des donateurs soit atteint pour l'APD; et, enfin, que l'on améliore la gestion des affaires publiques afin d'opérer des choix politiques de nature à minimiser les risques de la mondialisation.

70. Dans ce contexte, étant donné l'importance du rôle joué par les sociétés transnationales dans la mondialisation, l'Ouganda a proposé de réactiver le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et la Commission des sociétés transnationales de l'ONU dont la suppression était une erreur.

71. Tout débat sur le développement durable doit nécessairement faire mention des petits États insulaires en développement qui ne pourront survivre que si l'activité humaine n'entraîne pas de conséquences dramatiques pour l'environnement,

comme le réchauffement de la planète. La délégation ougandaise se félicite donc de ce que la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale ait été consacrée à ces pays et réaffirme son attachement aux résultats de la Conférence de Rio et au programme Action 21 qui préconisent un modèle de développement écologiquement rationnel dont la responsabilité soit partagée par tous.

72. Le financement du développement est un autre thème capital qui mérite une manifestation spéciale. Tout milite en faveur d'une reprise de la coopération internationale pour le développement car en aidant les pays les moins avancés à rattraper leur retard, on leur accorde la place qui leur revient dans le concert des nations sans pour autant pénaliser les pays développés, lesquels bénéficient de perspectives d'échange croissantes dans un monde libéré des risques potentiels de polarisation et de conflits d'intérêts lourds de conséquences sociales et politiques.

73. Cet effort s'impose surtout du fait que si la croissance économique des pays en développement a diminué globalement, ce sont les pays les moins avancés et notamment l'Afrique qui en ont le plus fait les frais, d'autant plus que des facteurs aggravants sont intervenus, comme les troubles civils et politiques et la progression de maladies comme le sida, le paludisme et la tuberculose. L'Ouganda se félicite des conclusions concertées du débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social en 1999 et de la décision prise par le Secrétaire général de faire procéder à une évaluation indépendante du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 qui alimentera le débat de haut niveau du Conseil en 2001 et l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour en 2002. Il conviendrait aussi de prévoir de nouveaux mécanismes de soutien du développement de l'Afrique pour les décennies à venir, même s'il incombe aux pays africains de prendre les mesures qui s'imposent dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la bonne gestion des affaires publiques et des réformes politiques et économiques.

74. Enfin, s'agissant de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la délégation ougandaise estime que l'on devrait surtout aider les pays les moins avancés (PMA) à mieux bénéficier des possibilités qui s'ouvrent dans les domaines du commerce et de l'investissement. La Conférence ministérielle de l'OMC devrait prendre des mesures concrètes en ce sens concernant l'accès garanti aux marchés, en franchise, pour les produits des pays en développement, l'application intégrale de la Déclaration de Marrakech et de la décision ministérielle sur les mesures en faveur des pays les moins avancés et l'application d'un traitement spécial et différencié aux PMA dans le cadre du système commercial multilatéral, notamment de mesures de

facilitation du commerce. Se félicitant des travaux que mène la CNUCED dans ce domaine, la délégation ougandaise insiste sur l'importance des débats en cours qui donne à l'ONU l'occasion d'apporter une fructueuse contribution à la prise de décisions économiques dans le monde.

75. **M. Nanjira** (Organisation météorologique mondiale) dit que certaines des questions qu'examine la Deuxième Commission relèvent directement du mandat de l'OMM, notamment en ce qui concerne l'atmosphère, l'environnement, la mise en oeuvre d'Action 21, les conventions internationales sur le climat, la désertification et la diversité biologique, les catastrophes naturelles ou encore les petits États insulaires en développement. Ces problèmes exigent tous des efforts internationaux concertés et une forte volonté politique de la communauté internationale

76. Les services météorologiques et hydrologiques apportent une contribution majeure à la sécurité et au bien-être de l'humanité; en effet, grâce aux services scientifiques de prévision et d'alerte, les gouvernements peuvent prendre des mesures de prévention et de protection en cas de tornades, d'inondations ou autres catastrophes naturelles; améliorer la productivité agricole; mieux gérer les ressources en eau et minimiser les effets de la désertification, des pluies acides, de la disparition de la couche d'ozone et autres menaces sur l'environnement.

77. Le treizième Congrès de l'OMM, tenu à Genève en mai 1999, a été l'occasion de concevoir une stratégie pour le XXI^e siècle, dans le cadre du système unique de coopération internationale qui caractérise les services météorologiques. Les activités futures de l'Organisation viseront donc à garantir notamment que les services météorologiques et hydrologiques nationaux aient facilement accès à des données fiables selon un principe d'échange de données sans restrictions; que le potentiel des systèmes d'alerte rapide météorologiques et hydrologiques soit exploité au mieux afin de réduire les pertes humaines et matérielles; que la collaboration entre les communautés scientifiques conduise à la mise au point de systèmes efficaces de prévision et d'un système mondial de surveillance de l'environnement sur la base de la Veille météorologique mondiale. La communauté internationale doit réévaluer la contribution des sciences et techniques afin de mieux appliquer au développement durable les avancées scientifiques, en particulier dans les sciences de la terre.

78. **M. Shen Guofang** (République populaire de Chine) dit que la mondialisation a créé d'énormes richesses économiques mais a également aggravé l'écart entre riches et pauvres et exacerbé les inégalités. La mondialisation devrait apporter la prospérité à tous, grâce à la coopération et l'établissement d'un nouvel ordre mondial. Il ne saurait y avoir de prospérité au niveau mondial sans la croissance et le développement des

pays en développement qui abritent 90 % de la population mondiale. Le nouvel ordre mondial doit mettre les pays en développement sur un pied d'égalité avec les pays développés qui doivent faire preuve de leur volonté politique et de leur sens des responsabilités pour parvenir à un monde juste et équitable.

79. Les quelques pays en développement qui réussissent à fabriquer des produits compétitifs souffrent du protectionnisme des pays développés. La libéralisation des échanges et l'ouverture des marchés doivent se faire de façon à éliminer les obstacles commerciaux imposés aux produits provenant de pays en développement. L'exclusion de certains de ces pays de l'Organisation mondiale du commerce est préoccupante car l'admission à cet organisme constitue une étape essentielle de l'intégration dans l'économie mondiale.

80. La récente crise financière asiatique a montré que l'ouverture du compte de capital ne doit pas se faire au-delà des capacités du système financier d'un pays et que la responsabilité de la crise ne doit pas être exclusivement attribuée aux pays en développement. Par ailleurs, il est manifeste qu'une solution unique décidée par les institutions financières internationales ne suffit pas et que chaque situation doit être réglée séparément. Il convient d'améliorer l'architecture financière internationale afin de donner aux pays en développement le droit de participer pleinement aux mouvements de capitaux. La Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, prévue en 2001, sera l'occasion d'examiner de nombreuses questions importantes comme les ressources financières et l'architecture financière internationale. Les nouvelles règles économiques mondiales doivent être démocratiques et garantir l'égalité des droits des pays en développement car les pays développés qui se prétendent démocratiques s'arrangent souvent pour tenir les pays en développement à l'écart de la prise de décisions économiques internationales.

81. L'ONU a vu son rôle dans le domaine du développement s'effriter au cours des dernières années; or, en tant qu'organisation internationale la plus représentative, elle doit jouer un rôle de premier plan dans la création d'un nouvel ordre économique international qui soit juste et équitable et puisse résoudre les problèmes nouveaux qui se posent. Les activités opérationnelles de l'ONU ont permis de faciliter les efforts de renforcement des capacités; il faut donc espérer que les donateurs leur accorderont la priorité voulue pour remédier rapidement à la baisse des contributions volontaires.

82. La République populaire de Chine a fêté le cinquantième anniversaire de sa création en 1999. Malgré le lourd tribut qu'elle a dû payer à la crise asiatique, la Chine est convaincue qu'elle doit continuer à suivre la voie d'un développement adapté à ses conditions nationales et appliquer

avec confiance et détermination une volonté d'ouverture. De nombreuses réformes ont été entreprises en vue de la transformation du mode de production et de la modernisation du pays grâce à la science et l'éducation, dans une optique de développement durable. La Chine entend aussi prendre activement part aux activités de coopération internationale à divers niveaux et contribuer à la prospérité et à la stabilité dans le monde.

83. **M. Kebede** (Éthiopie) dit que la Deuxième Commission est bien placée pour débattre de la mondialisation et faire une synthèse cohérente de ses nombreux impacts. La mondialisation, qui offre à la fois des avantages et des inconvénients, présente le risque de marginaliser encore plus les pays de l'Afrique subsaharienne dans le nouvel ordre économique mondial. Ces pays subissent les graves fluctuations des marchés mondiaux et notamment des cours des produits primaires, qui sont au plus bas depuis un siècle et demi. Ils exportent très peu et n'attirent pratiquement pas d'investissements étrangers. On peut donc dire que les possibilités qu'offre la mondialisation sont très inégalement distribuées entre les pays et entre les peuples. Il faut donc que la communauté internationale examine de façon rigoureuse et équilibrée ce que devrait être un cadre international régissant le commerce et les mouvements de capitaux à l'échelle mondiale. À cet égard, la conférence ministérielle de l'OMC et la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED X) ainsi que divers examens à mi-parcours prévus pour les mois et les années qui viennent seront autant d'occasions d'examiner les politiques qui seraient de nature à faciliter une meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, dans l'équité, et en écartant ainsi tout nouveau risque de nouvelle marginalisation.

84. Pour une participation active des pays en développement à l'économie mondiale, il faut relancer et fortifier la coopération internationale. La coopération pour le développement doit être un moyen systématique de transférer des ressources et du savoir-faire des riches aux pauvres. Elle a en outre l'objectif moral essentiel de concourir à la lutte contre la pauvreté et en fin de compte de permettre aux pays en développement de participer, sur un pied d'égalité, à l'ordre économique international. Pour qu'elle ait quelque effet au début du siècle prochain, il est impératif de la soutenir par un engagement durable des différents partenaires.

85. Or, au cours des trois dernières décennies, l'échec de la coopération internationale est patent : le volume des ressources qui était promis n'a jamais été atteint, sans parler du volume qui aurait été nécessaire pour avoir un impact réel. La plupart des partenaires développés sont plus loin que jamais de l'objectif convenu de 0,7 % de leur PNB à l'aide

publique au développement et, dans certains cas, leurs contributions diminuent. Bien souvent, l'aide au développement, accordée en petites quantités, ne parvient aux pays en développement qu'après un long processus de décision et assortie des conditions les plus diverses. Il appartient donc à la fois aux pays en développement et aux pays développés d'améliorer ensemble la qualité de cette coopération. Il faut pour cela amorcer collectivement un débat constructif, fondé sur l'égalité. Les relations entre les partenaires doivent être plus transparentes, plus prévisibles, plus stables, et les règles du jeu doivent être bien comprises. Ce jeu suppose la confiance. À cet égard, l'Éthiopie attache une importance décisive aux rapports du Groupe de travail spécial sur le financement du développement et espère que la convocation d'une conférence sur ce sujet sera l'occasion d'examiner scrupuleusement le problème du financement du développement de façon cohérente.

86. Le problème du surendettement des pays en développement influe à l'évidence sur leur capacité de mobiliser des ressources pour le développement. D'excellentes déclarations d'intention sont prononcées régulièrement par les créanciers. La dernière des initiatives prises, celle en faveur des PPTE (pays pauvres très endettés), est effectivement un pas en avant. Mais la pratique a montré que les mesures envisagées par l'initiative sont bien tièdes et loin d'être adéquates. Les auteurs de cette initiative finissent par le reconnaître. L'endettement des pays en développement et spécialement des PPTE est manifestement insupportable. Étant donné son retentissement sur leur économie, la question doit être discutée au fond sous son angle politique et dans la perspective de la croissance et du développement durables. Il appartient à la communauté internationale de prendre des mesures radicales telles que la radiation complète de la dette ou la conversion en dons des créances bilatérales et multilatérales officielles. Cela n'est pas hors de portée. L'Éthiopie espère que l'initiative formulée au Sommet de Cologne et l'annonce récente faite à la réunion annuelle du FMI et de la Banque mondiale contribueront à un règlement durable du problème du surendettement.

87. Les pays en développement doivent jouer un rôle plus grand dans le régime commercial international. Depuis l'achèvement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay en 1994, plusieurs études ont montré les conséquences qu'elles auront probablement pour l'économie mondiale et notamment les pays en développement. La perte, pour l'Afrique subsaharienne, est très sensible. Les exportateurs africains voient leurs marges tarifaires préférentielles considérablement rognées et l'Afrique perd son statut privilégié en vertu de la Convention de Lomé s'agissant des textiles, de l'habillement et des produits agricoles. La bonne

intégration des pays africains dans le système commercial bilatéral et leur vraie participation au processus de l'OMC doivent donc retenir en priorité l'attention de la Conférence ministérielle de l'OMC et de la prochaine session de la CNUCED. L'ouverture des marchés du nord aux produits des pays africains devrait être l'un des objectifs de cette conférence si l'on veut renforcer le système commercial multilatéral. Il est impératif aussi d'appliquer les dispositions relatives à un traitement spécial et différencié et de mettre à jour la conception même de ces dispositions, étant donné le caractère dynamique du régime commercial international. Les faiblesses constatées du côté de l'offre, causées par les difficultés de diversification économique, d'une part, et par la chute des cours des produits de base, d'autre part, sont des problèmes qui demandent d'urgence une réponse dans le prochain cycle de négociations relatives au commerce et au développement.

La séance est levée à 13 h 20.